

Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 20/05/2019

Absents excusés : Messieurs CUBAYNES Christian et REGIS-ARMAND Frédéric (pouvoir à JC SAUVIER).

Travaux logement locatif

Les travaux d'aménagement de l'ancienne mairie en logement ont commencé. Le bâtiment était en mauvais état. L'estimation faite par l'architecte 47 971 € HT s'avère insuffisante. Le coût serait de 54 348 € HT soit + 6377 €. Les subventions s'élèvent à environ 60 %.

Accompagnateurs de bus scolaire

La commune maintient sa position de ne pas prendre en charge cette dépense (4000 € annuel) celle-ci incombant au conseil Régional. Délibération prise en ce sens accepté à l'unanimité.

Mise en place du CIA

Vu la décision du Conseil constitutionnel n°2018-727 du 13 juillet 2018, validant l'obligation d'instaurer le CIA au sein du RIFSEEP,

Considérant que la mise en place du CIA s'impose aux collectivités territoriales qui instaurent le RIFSEEP et qu'il y a lieu de compléter la délibération n°2018-04 du 05/03/2018,

Le maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le CIA et d'en déterminer les critères d'attribution.

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Voirie

Voirie communautaire : retenu côte du Vicaire mitoyenne avec Aujols. Coût 9956,60 € HT.

Voirie communale : Achèvement route du Moulin à vent commencée l'an dernier. Coût 6 661,20 € TTC.

Sécurité du Bourg

Installation de radars pédagogiques 3058 € l'unité). Voir si pose de 3 ou 4 radars. Un giratoire va être installé à l'entrée au carrefour (Route de Cahors). Coût 4000 € TTC.

Etude pour déplacement des panneaux entrée village en concertation avec le Département.

Questions diverses

Contrôle sécurité salle des fêtes

Suite à la visite des pompiers, certains aménagements s'imposent : changement bloc de sécurité, plan d'évacuation, entretien de la cuisine... Une entreprise va être mandatée pour réaliser les travaux. Après quoi, nous prendrons contact avec Bureau Véritas Cahors qui assure le contrôle technique des bâtiments et délivre le certificat de conformité.

PLUi

Pour compléter le diagnostic du territoire, Le conseil municipal a dû se prononcer **avant le vendredi 24 mai** :

- **les hameaux à préserver** (ceux qui doivent être maintenu en l'état sauf restauration petites extensions en raison du caractère patrimonial) ;

- **les hameaux à conforter** (ceux qui peuvent accueillir 1 à 3 habitations complémentaires éventuellement sans dénaturer le paysage et le patrimoine) ;

- **les hameaux à développer** (ceux en nombre restreint qui peuvent faire l'objet d'un développement mesuré d'habitat si vous ne souhaitez pas développer le village principal, pour des raisons de risque inondation, de topographie, de paysage ou de patrimoine).

A l'unanimité, le conseil s'est prononcé sur les hameaux à développer.

Réunion publique mardi 4 juin 18h30 salle des fêtes de varaire pour présentation et débat sur le diagnostic.

Concours villages étoilés

Un dossier est à compléter. Maryse FERMY s'en occupe.

Une lampe spot à LED va être installée pour éclairer la cour de la mairie pour boulistes lors des coupures éclairage nocturnes.

L'ambroisie

L'ambroisie envahit le Lot. Elle est très allergogène et dangereuse pour les animaux et les humains. Chaque fois qu'on la coupe on la diffuse. Un référent Municipal doit être décidé. Une réunion d'information le 7 juin 9h à Castelnau et le 14 juin à 15h à Cabreret. Si un administré souhaite être référent prendre contact avec la mairie.

Activité physique

Proposition d'activité physique pour les personnes âgées. Accord à faire dans les communes concernées sur la location des salles : les salles des fêtes d'Aujols, Cremps et Laburgade seraient louées 150€ chacune pour l'année. Si pas entente le projet sera abandonné.

Motion retraités

Appel de plusieurs syndicats et associations à nous associer à la Motion proposée. 2 contre, 1 abstention.

Clôture

Grillage avec M. VIALETTE. Proposition Achat du grillage par Mairie et pose par VIALETTE. Le mur de l'ancien presbytère serait mitoyen avec la commune sur toute sa longueur. La Mairie va contacter M. Cabrit du Département pour vérifier ce fait. VIALETTE doit faire un devis du grillage. A revoir au prochain conseil.

Comité des Fête d'Arcambal

Demande d'afficher sur nos panneaux. Accordée

Terrain pétanque

Un devis est à faire pour le décaissement, l'élagage, la coupe des arbres et l'arrachage des souches et il sera examiné s'il est possible d'avoir des subventions.

Séance levée 23h10